



RÈGLEMENT DE LOCATION DES CAMÉRAS VEO

TABLE DES MATIERES

A. Objet	3
B. Public concerné	3
C. Priorités de location.....	3
a. Critères en cas d'égalité de priorité	3
D. Conditions de location.....	4
a. Durée.....	4
b. Caution	4
c. Entretien et retour	4
E. Procédure de réservation	4
a. Dépôt de la demande	4
b. Confirmation	4
F. Dispositions finales	5
a. Utilisation des images	5
b. Modification du règlement	5

A. Objet

Ce règlement a pour objet de définir les conditions et priorités de location des caméras mises à disposition par la Fédération Belge Francophone de Disque Volant (FBFDV) pour les clubs affiliés. La fédération dispose de **trois caméras VEO** utilisables pour enregistrer des matchs et des événements liés à l'ultimate frisbee.

Chaque caméra est accompagnée d'une mallette de transport pour assurer sa protection ainsi qu'un trépied et sa housse.

B. Public concerné

La location des caméras est réservée aux clubs affiliés à la FBFDV. Chaque demande doit être introduite par un responsable du club.

C. Priorités de location

Lorsque les trois catégories (women, open et mixte) jouent en même temps, une caméra est attribuée à chaque catégorie.

La fédération applique les priorités suivantes pour attribuer les caméras :

Priorités	Caractéristique de la catégorie
Catégorie A	<i>Championnats nationaux et internationaux organisés par la EUF* ou la WFDF :</i> i. Les matchs des phases finales sont prioritaires. ii. Les divisions supérieures ont la priorité sur les divisions inférieur (N1 > N2 > N3 > ...) <i>*Elite Invite, Spring/Summer Tour, EUCF</i>
Catégorie B	<i>Tournois internationaux :</i> Tournois comptant pour la saison européenne et réunissant des équipes internationales. (Exemples : Gentle Invite, Tom's Tourney, Windmill,...)
Catégorie C	<i>Tournoi "fun" :</i> tournoi non officiel, organisé par des clubs, qui ne compte pas pour des qualifications aux niveaux national ou international.
Catégorie D	<i>Autres :</i> Matchs amicaux, entraînements, weekends d'entraînements,...

a. Critères en cas d'égalité de priorité

En cas de demandes concurrentes ayant la même priorité, les critères suivants seront appliqués, dans l'ordre :

1. Présence francophone

La priorité est accordée à la poule ou à l'événement impliquant le plus grand nombre d'équipes francophones.

2. Date de la demande

La demande introduite en premier sera prioritaire.

Les autres clubs affiliés à la fédération, présents lors de l'événement, pourront également utiliser les caméras pour filmer leurs matches.

D. Conditions de location

a. Durée

La durée maximale de location est fixée à 7 jours consécutifs pour les demandes relevant des catégories A et B, et à 3 jours pur celles des catégories C et D, sauf dérogation accordée par la fédération.

b. Caution

Aucune caution n'est requise pour la location des caméras. Toutefois, une convention doit être signée par le club locataire, engageant celui-ci à respecter les conditions d'utilisation et de responsabilité stipulées dans le document.

c. Entretien et retour

Les clubs sont responsables du bon entretien du matériel et doivent le restituer dans le même état. Tout dommage sera facturé au club emprunteur.

À son retour, le club s'assure que la caméra est rechargée à 100% pour être prête à l'emploi pour le prochain utilisateur.

E. Procédure de réservation

a. Dépôt de la demande

Les clubs doivent envoyer une demande par e-mail à la fédération (fbfdv.contact@gmail.com) au moins 7 jours avant la date souhaitée, en précisant :

- Le nom de l'événement ou des matches à enregistrer
- La division (women, open ou mixte) pour laquelle la caméra sera louée
- Les dates et durées de location demandées
- La catégorie (A, B, C ou D) applicable selon ce règlement (cfr. [Point C](#))

b. Confirmation

La fédération confirme ou refuse la réservation dans un délai de 2 jours ouvrables après réception de la demande.

F. Dispositions finales

a. Récupération des vidéos filmées

La fédération se charge d'envoyer les vidéos après réception et vérification du matériel à son retour.

- Pour les catégories A et B : les vidéos seront envoyées au club locataire et publiées sur le site internet de la fédération. Les autres clubs membres de la FBFDV présents sur les vidéos peuvent également en faire la demande par écrit.
- Pour les catégories C et D : les vidéos seront envoyées aux équipes présentes dans les enregistrements.

b. Utilisation des images

La fédération se réserve le droit d'utiliser les images enregistrées par les caméras à des fins promotionnelles et de communication autour du sport, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Filmer les mineurs :

- i. La fédération rappelle qu'il est interdit de filmer des mineurs sans leur consentement. Pour les joueur.euse.s mineurs participants à des championnats seniors, il est impératif de s'assurer, avant le début de la compétition, que l'accord des responsables légaux a été obtenu.
- ii. Lors des championnats juniors, toute équipe souhaitant filmer doit vérifier que le consentement de chaque joueur.euse mineur.e a bien été donné par ses responsables légaux.

b. Modification du règlement

La fédération se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des besoins. Toute modification fera l'objet d'une communication aux clubs affiliés pour les tenir informés. Toute infraction à ce règlement pourra entraîner des sanctions, incluant l'interdiction temporaire ou définitive d'accès au matériel.



MANUEL D'UTILISATION DES CAMÉRAS VEO

TABLE DES MATIÈRES

1. Matériel.....	2
a. La caméra	2
b. Le trépied	2
2. Télécharger l'application	3
3. Allumer la Veo	3
4. Enregistrer une vidéo	4
a. Lancer l'enregistrement	4
b. Arrêter l'enregistrement	4
5. Téléchargement des vidéos	4
6. Préparer l'enregistrement	6
a. Mise en place de la caméra	6
b. Mise en place du trépied	6
7. Voyants de la caméra.....	8
a. État de la caméra	8
b. État de la batterie.....	9
8. Une question ?	9

1. Matériel

a. La caméra

Dans la boîte, se trouvent :

- 1x Caméra Veo 3.
- 1x Chargeur et Câble USB
- 4x Adaptateurs d'alimentation
- 1x Pochette pour les accessoires
- 1x Chiffon pour l'objectif



b. Le trépied

Dans le sac de rangement, se trouvent :

- 1x Trépied
- 3x Kits de tendeurs contre le vent
- 3x Piquets en métal
- 3x Piquets de stabilisation
- 3x Sacs de lest
- 1x Guide d'utilisation

Le trépied, une fois replié, mesure 161 cm de hauteur et pèse 7,1 kg.



2. Télécharger l'application

Sur l'appareil mobile

1. Télécharger l'application « VeoCamera » sur l'AppStore, PlayStore,...
2. Créer son compte Veo et rejoindre l'équipe avec le lien donné au préalable
3. Se connecter avec le compte enregistré



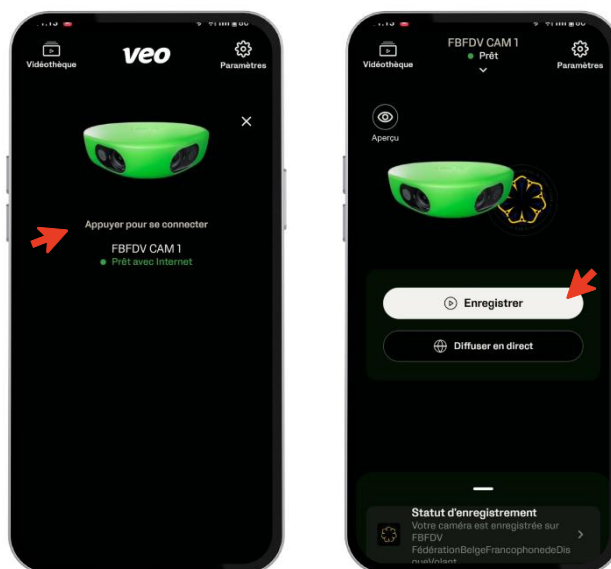
3. Allumer la Veo

- 1 Appuyer sur le bouton d'alimentation pendant 1 seconde pour mettre la caméra sous tension

Attendre que le premier voyant d'état cesse de clignoter et soit fixe, la caméra sera alors prête à se connecter.

Sur l'appareil mobile

- 2
 - a. Vérifier que le Bluetooth est activé
 - b. Ouvrir l'application « VeoCamera » et connecte-toi avec tes identifiants.
 - c. Si c'est la toute première fois que tu te connectes à une caméra, l'application t'indiquera les caméras trouvées à proximité. Si tu t'es déjà connecté.e, les caméras sauvegardées apparaissent automatiquement.
 - d. Sélectionner la Veo (« FBFDV CAM1 », « FBFDV CAM2 » ou « FBFDV CAM3 ») lorsqu'elle apparaît dans l'application. Sélectionne la bonne si plusieurs caméras sont disponibles en fonction du numéro d'identification.



L'appareil mobile est maintenant connecté à la Veo par Bluetooth. À ce stade, il est possible de :

- Accéder aux paramètres de la caméra (temps d'enregistrement restant, infos sur la caméra, infos sur la connexion internet)
- Lancer l'enregistrement

4. Enregistrer une vidéo

a. Lancer l'enregistrement

Une fois connecté à la caméra, lancer l'enregistrement en appuyant sur Enregistrer. Pour lancer un enregistrement et activer la prévisualisation afin d'être sûr de la position de la caméra, il est nécessaire de se connecter à internet.

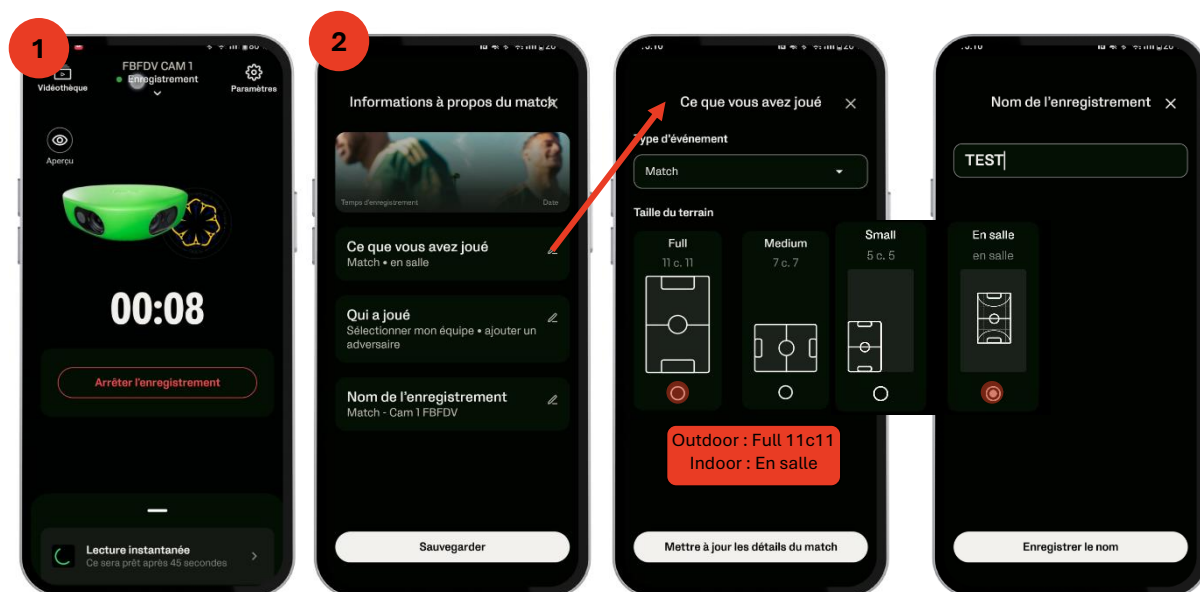
Il est nécessaire de laisser l'appareil mobile à proximité de la caméra lorsque la caméra enregistre.

b. Arrêter l'enregistrement

- 1 Pour arrêter l'enregistrement, appuie sur le bouton « Arrêter l'enregistrement ».
- 2 Ajouter ensuite les informations à propose du match :
 - Modifier l'onglet « Ce que vous avez joué » : Choisi le type de terrain (en salle ; en extérieur (full 11c.11)).
 - **Ne pas** modifier l'onglet « Qui a joué »
 - Ajouter le nom de l'enregistrement (Ex : BUMIC24-25 EquipeA Vs Equipe B)

Le fichier sera stocké sur la caméra jusqu'à ce que tu le télécharges dans le Veo Editor.

L'autonomie de la batterie est de 5 heures.



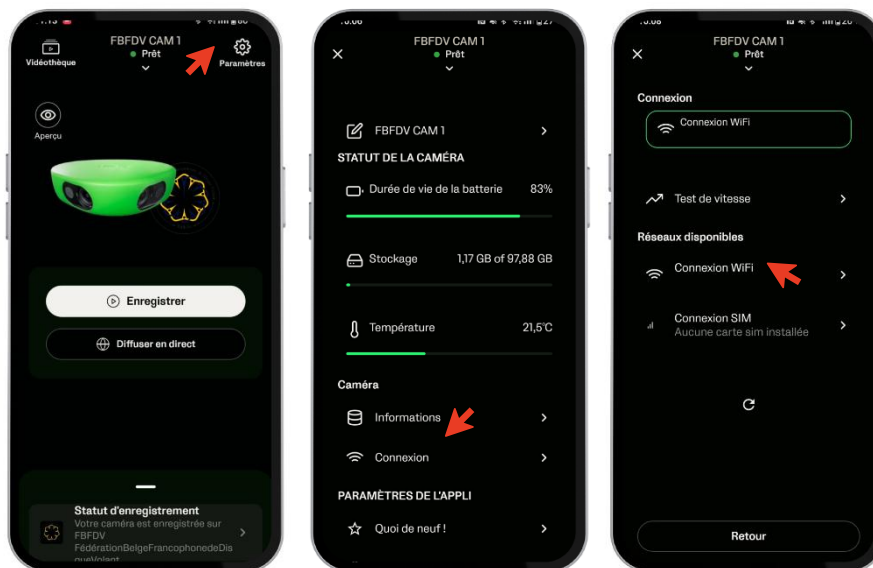
5. Téléchargement des vidéos

Pour que le téléchargement des vidéos commence, il faut que l'appareil mobile soit connecté à internet et à la caméra.

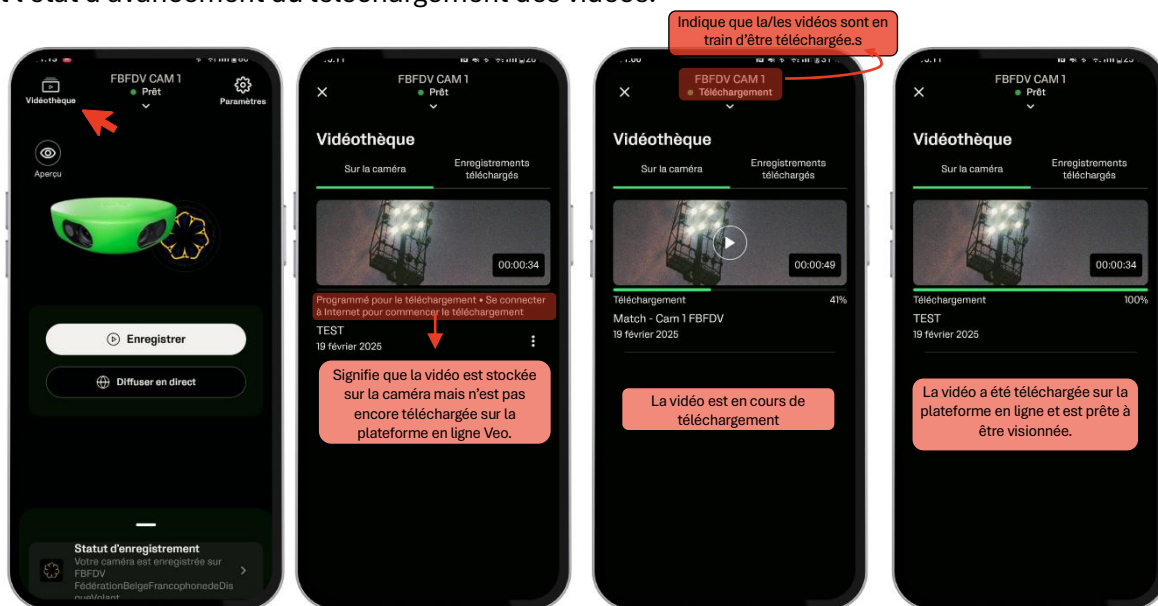
La Caméra Veo commencera automatiquement à télécharger les enregistrements stockés dès qu'elle sera connectée à Internet.

Pour connecter la caméra au wifi :

- Aller dans les paramètres > Connexion > Choisi ton réseau wi-fi



L'onglet vidéotheque, situé en haut à gauche, permet de voir les vidéos enregistrées par la caméra et l'état d'avancement du téléchargement des vidéos.



Il suffit de se connecter à un Wi-Fi une seule fois, puis il sera sauvegardé et mémorisé par la caméra.

Selon la qualité de la connexion Wi-Fi, le téléchargement des vidéos peut durer de quelques minutes à plusieurs heures. Il est donc recommandé de lancer le téléchargement lorsque la connexion est stable et rapide.

NB : La caméra doit rester allumée tout le long du téléchargement de la/des vidéo.s.

La FBFDV aura accès aux vidéos que vous aurez enregistrées et s'engage à vous les envoyer dans les plus brefs délais.

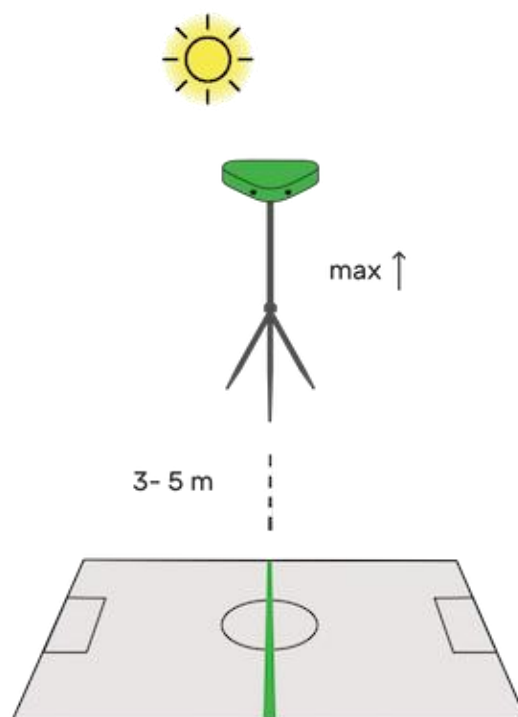
6. Préparer l'enregistrement

Avant d'enregistrer, vérifier que :

- La caméra est chargée
- Les lentilles sont propres et exemptes de poussière, d'empreintes digitales, de taches, ...

a. Mise en place de la caméra

- Eviter les lumières qui pointent directement dans les lentilles, s'assurer que le soleil ou les lumières sont derrière la caméra lors de la mise en place
- Placer le trépied à 3-5 mètres du bord du terrain et aligne le trépied avec le centre du terrain
- Fixer la Caméra au trépied.
 - Fixer la caméra au trépied en orientant le levier de la monture vers l'arrière de la caméra
 - Pour que la caméra soit bien serrée et pour éviter les tremblements lors des enregistrements les jours de vents, il est conseillé de resserrer la poignée, en poussant sur la petite poignée après avoir monté la caméra
- Mettre la caméra en marche et lève le trépied à la hauteur nécessaire pour que tout le terrain soit visible
- Appuyer sur le bouton d'enregistrement.
- Une fois le match terminé, ne pas oublier d'arrêter l'enregistrement. Pour enregistrer plusieurs matchs, il est préférable de lancer un nouvel enregistrement pour chaque nouveau match.

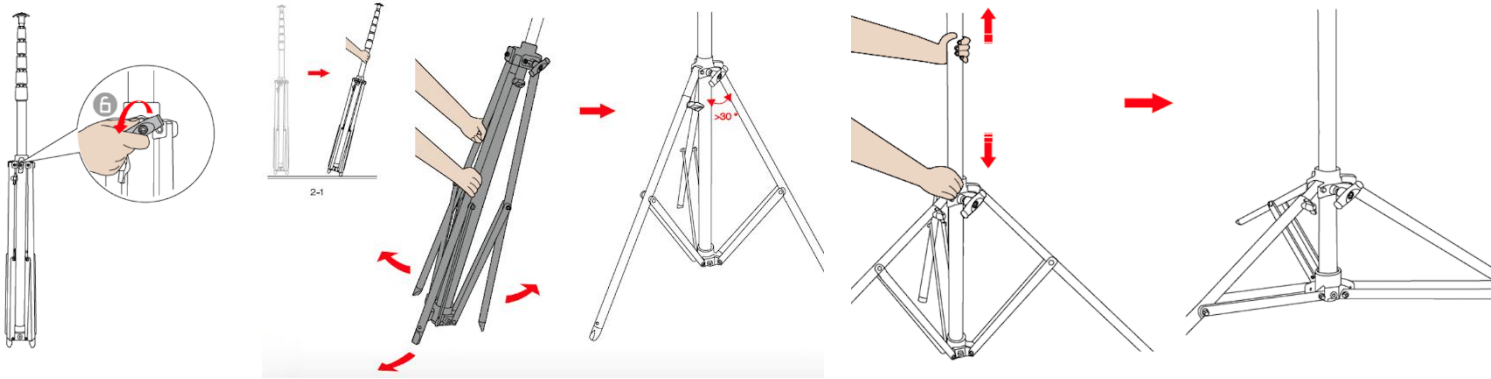


b. Mise en place du trépied

Ouvrir la base :

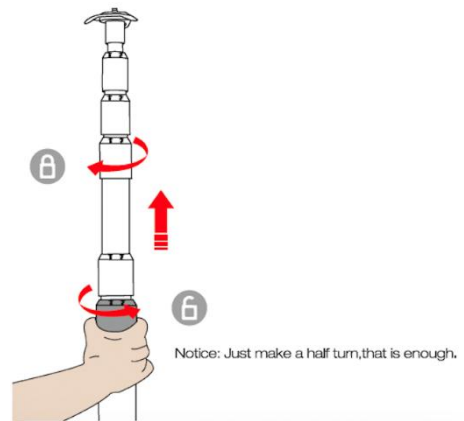
1. Desserrer le bouton de verrouillage central du support supérieur
2. Maintenir l'une des jambes du trépied contre le sol. Pendant ce temps, tenir les deux autres pieds du trépied et écarte-les à un angle supérieur à 30 degrés.

- Appuyer sur le support supérieur jusqu'à ce que la jambière soit parallèle au sol, pour atteindre une stabilité maximale. Tourner ensuite le bouton de verrouillage fermement.

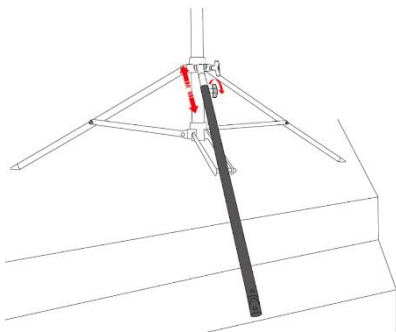


Régler la hauteur :

- Tourner les poignées de verrouillage dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour déverrouiller la colonne centrale
- Ajuster la colonne centrale à la hauteur idéale.
- Tourner les poignées de verrouillage dans le sens des aiguilles d'une montre pour bloquer la colonne centrale.



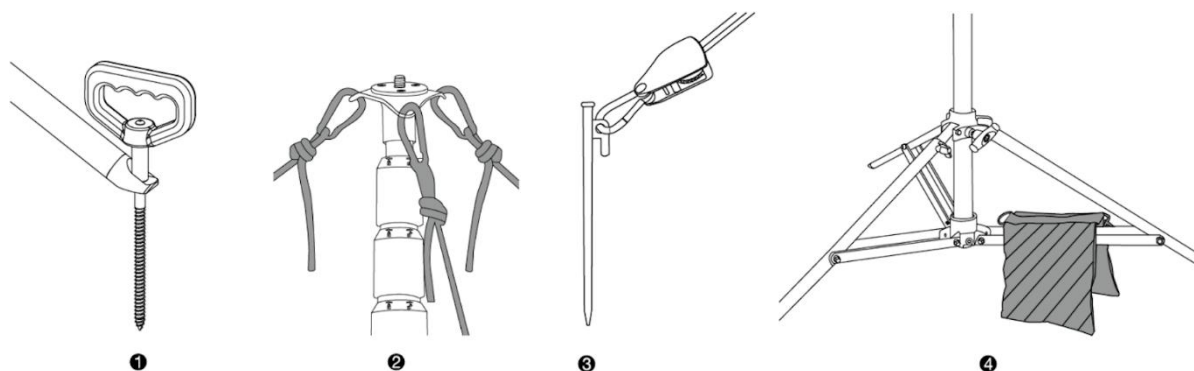
Utiliser le pied de mise à niveau (si nécessaire) :



- Desserrer le bouton de verrouillage du nivellement sur le pied.
- Déployer le tube de la jambe jusqu'à ce que le support soit en position verticale.
- Serrer le bouton de verrouillage du nivellement, assurez-vous que le sol est nivelé.

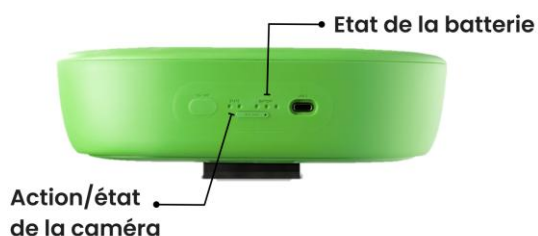
En cas de vent fort :

- Visser profondément la cheville stabilisatrice dans le sol à travers le trou métallique de chacun des pieds.
- Accrocher les tendeurs à la plaque triangulaire,
- Ensuite accrocher l'autre extrémité des tendeurs à la cheville métallique. Place les piquets dans le sol et tend le câble.
- Placer le sac de sable sur une jambière pour augmenter la stabilité



Vidéo explicative du montage du trépied : <https://youtu.be/LmgrqJcbovA>

7. Voyants de la caméra



a. État de la caméra

Démarrage - Tous les voyants clignotent successivement, les uns après les autres

La caméra est en train de s'allumer ou de s'éteindre. Attends que les voyants soient fixes, la caméra est alors prête.

Prête pour la saisie – Tous les voyants sont allumés

La caméra est prête. Ouvre l'appli Veo Caméra pour faire de la diffusion en direct ou des enregistrements.

Busy - Les voyants « STATE (état) » clignotent

La caméra est en train d'enregistrer, de diffuser en direct, de télécharger ou de mettre à jour.

Erreur - Tous les voyants clignotent simultanément

La caméra n'a pas démarré correctement, et elle rencontre une erreur. Redémarre ta Veo Cam 3 en appuyant sur le bouton d'alimentation pendant 15 secondes.

Indication de batterie déchargée – un voyant « Batterie » clignote

La caméra est complètement déchargée et n'a plus assez de batterie pour s'allumer. Branchez la caméra pour la recharger et laissez-la pendant un certain temps. Réessayez plus tard.

b. État de la batterie

Trois lumières solides	67-100% de niveau de batterie
Deux lumières solides	33 - 67% de niveau de batterie
Une lumière solide	8 - 33% de niveau de batterie
Une lumière clignote rapidement	0 - 8% niveau de la batterie
Trois lumières solides	Chargement de 97 à 100
Deux lumières fixes, une lumière pulsée	67 - 97 % Chargement
Une lumière fixe, une lumière pulsée	33 - 67 % Chargement
Une lumière qui pulse	0 - 33 % Chargement

Plus d'informations sur : https://support.veo.co/hc/fr/articles/21862549457297-Les-voyants-de-Veo-Cam-3#h_01HCCXM3JBRHA6VAA55E7CG5FX

8. Une question ?

Une question ? N'hésitez pas à consulter le site de support <https://support.veo.co/hc/fr>.

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez contacter Sibylle Menu :

- Par mail : sibylle.menu@fbfdv.be
- Par téléphone (pas pendant le weekend) : +32475974323

Convention de location de caméra Veo

Entre

La *Fédération Belge Francophone de Disque Volant*, ci-après dénommée « la FBFDV »

Adresse : *Chaussée de Nivelles 101 - 1420 Braine-l'Alleud*

Et :

Le club _____

Adresse : _____

Représenté par _____, en qualité de _____

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de location d'une caméra Veo 3 et de ses accessoires par la Fédération au profit du Club.

Article 2 – Matériel mis à disposition

La Fédération met à disposition du Club les éléments suivants :

Une Caméra Veo3 rangée dans un boîte de protection avec :

- 1x Chargeur et Câble USB
- 4x Adaptateurs d'alimentation
- 1x Pochette pour les accessoires
- 1x Chiffon pour l'objectif

Ainsi qu'un trépied et son sac de rangement comprenant :

- 3x Kits de tendeurs contre le vent
- 3x Piquets en métal
- 3x Piquets de stabilisation
- 3x Sacs de lest
- 1x Guide d'utilisation

Article 3 – Durée de la location

La location est consentie pour une durée de _____ jours, à compter du _____ jusqu'au _____.

Article 4 – Conditions d'utilisation

Le Club s'engage à utiliser le matériel exclusivement pour des activités sportives et à en assurer un usage conforme au règlement et guide d'utilisation. Toute sous-location ou utilisation à des fins commerciales est interdite.

Article 5 – Responsabilités et entretien

Le club est responsable du matériel pendant toute la durée de la location. Il s'engage à le maintenir en bon état et à signaler toute anomalie à la FBFDV. En cas de détérioration, de perte ou de vol, le club s'engage à rembourser le coût des réparations ou du remplacement du matériel. Aucune caution n'est requise pour la location des caméras.

Article 6 – Entretien et restitution

Les clubs sont responsables du bon entretien du matériel et doivent le restituer dans le même état. Tout dommage sera facturé au club emprunteur. À son retour, le club s'assure que la caméra est rechargée à 100% pour être prête à l'emploi pour le prochain utilisateur.

Article 7 – Clause résolutoire

En cas de non-respect des conditions de la présente convention, la FBFDV se réserve le droit de résilier le contrat et d'exiger la restitution immédiate du matériel.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis aux tribunaux compétents.

Par la signature du présent contrat, le preneur atteste avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des termes de la convention.

Fait à _____, le _____

Pour la FBFDV,

Pour le Club

Nom + Signature